



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 63842

Texte de la question

M Emmanuel Aubert appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur les moyens insuffisants et vétustes dont dispose la circonscription de police Menton-Roquebrune-Cap Martin-Beausoleil, pour pouvoir assurer normalement et efficacement sa mission de protection des personnes et des biens. Les effectifs des gardiens en tenue sont en baisse de 25 p 100 depuis 1989, faute de remplacement des personnels mutés ou partis en retraite. Ils ne permettent pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes, simultanément dans les trois communes de la circonscription, les permanences, la présence sur le terrain et les interventions éventuelles. De surcroît, depuis la mise en œuvre de la départementalisation, des missions nouvelles sont demandées aux circonscriptions, avec mise à disposition de personnels qui ne peuvent être fournis qu'au détriment des missions essentielles de la police de proximité. Les moyens radios vétustes et défectueux ne permettent pas de correspondre clairement au-delà de 500 mètres et les fonctionnaires sont souvent contraints d'appeler leur commissariat à partir de cabines téléphoniques. La circonscription ne dispose pas d'ordinateur et aucun stage de formation n'est prévu pour familiariser le personnel avec l'informatique. Le matériel roulant qui tourne 24 heures sur 24 arrive à bout de souffle avant que son remplacement n'ait été effectué et certains véhicules roulent avec plus de 150 000 kilomètres et sont dangereux. Dans la mesure où cette regrettable situation ne serait pas générale, il lui demande s'il entend remédier dans de courts délais à celle de la circonscription de police Menton-Roquebrune-Cap Martin-Beausoleil qui est en charge de la sécurité des personnes et des biens dans cette importante région frontalière.

Texte de la réponse

Reponse. - La circonscription de police urbaine de Menton qui comprend, outre cette commune, celles de Beausoleil et de Roquebrune-Cap-Martin compte 54 395 habitants, soit 5,59 p 100 de la population des Alpes-Maritimes (971 829 habitants au recensement de 1990). Entre les deux recensements, le secteur de Menton - Roquebrune-Cap-Martin - Beausoleil a vu sa population progresser dans des proportions moindres que d'autres arrondissements du département, tel celui de Grasse qui connaît une évolution démographique très importante. La circonscription de Menton bénéficie de 5,71 p 100 des effectifs de police urbaine des Alpes-Maritimes. La délinquance y est relativement faible, puisqu'elle ne représente que 4,9 p 100 environ de l'ensemble des faits constatés dans le département, en zone de police d'Etat. Une certaine adéquation existe, d'ailleurs, entre les pourcentages représentatifs de la population, des effectifs et de la délinquance. Dans le cadre du plan d'action pour la sécurité présenté au conseil des ministres du 13 mai 1992, la départementalisation des services de la police nationale est intervenue dans le département des Alpes-Maritimes le 1er septembre 1992. Depuis la fin de l'année 1992, cette réforme est d'ailleurs appliquée à l'ensemble du territoire national, y compris l'outre-mer. La substitution des directions départementales des polices urbaines, des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières tend, en améliorant leur gestion et leurs capacités opérationnelles, à mieux mobiliser les moyens pour une approche globale des problèmes. Au niveau de la circonscription de Menton, cette mesure, qui n'affectera pas le potentiel existant, se traduira par une amélioration certaine de l'efficacité opérationnelle des services. Parmi les autres mesures à caractère général tendant, notamment, à accroître les

effectifs sur le terrain et a cibler des actions prioritaires, figurent principalement : le deploiement de 1 000 policiers auxiliaires - dont 600 des 1992 - dans les secteurs les plus sensibles a la delinquance et l'ouverture de 1 500 emplois administratifs (1 000 en 1992, 500 en 1993). Des la nomination des agents administratifs, autant de fonctionnaires de police en tenue qui etaient affectes a des taches sedentaires sont nommes a des missions operationnelles de voie publique. Repercutees au niveau du departement des Alpes-Maritimes, ces mesures donnent : plus quarante emplois de policiers auxiliaires ; plus trente-sept emplois administratifs - dont huit pour la circonscription de Menton - qui ont pris leurs fonctions en novembre-decembre 1992. Ces dispositions permettront d'accroitre sensiblement la presence policiere sur le « terrain ». Le parc automobile de cette circonscription fait partie integrante du parc de la direction departementale de la police nationale des Alpes-Maritimes depuis janvier 1992. Sa dotation est conforme a la moyenne nationale. Le plan d'action pour la securite a prevu l'affectation supplementaire de quatre vehicules legers et de six scooters pour ce departement. La totalite des scooters (sept) a ete renouvelee, ainsi qu'un break. Trois autres vehicules seront renouveles au cours du 1er trimestre 1993 et deux autres avant la fin de l'annee 1993. Les appareils de transmission seront, dans le meme temps, ameliores par l'attribution d'emetteurs-recepteurs modernes. Pour ce qui est de l'informatique, cinq micro-ordinateurs sont deja implantes et deux autres seront installes prochainement. Simultanement a la mise en place de ces equipements, la formation necessaire a leur utilisation est dispensee aux personnels. Ces informations sur les effectifs et les equipements de la circonscription de Menton devraient rassurer l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Aubert Emmanuel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63842

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5073